



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1061

18 juillet 2012

- Une bourrasque fait un mort et des dégâts considérables
- Évacuation immédiate requise dans 3 localités de Kenscoff
- Dispositions institutionnelles pour le transport maritime dans le Nord
- Porter l'État de droit au cœur des réformes sociales et économiques

>> Une bourrasque fait un mort et des dégâts considérables

Une petite commerçante de 28 ans, touchée à la tête par une branche d'arbre, a succombé à ses blessures sur la route vers l'hôpital. Arbres déracinés, toitures en tôles emportées par les vents, pylônes électriques renversés, affiches publicitaires déplacées, circulation automobile paralysée, alluvions et débris divers sur la chaussée. Il n'y a pas encore d'estimation officielle sur les dégâts enregistrés, ce lundi après-midi 16 juillet, à Port-au-Prince et dans plusieurs municipalités avoisinantes lors du passage de la 13^e onde tropicale de la saison sur Haïti.

Des vents accompagnés de pluies, ont déferlé avec violence un peu partout sur le territoire national. En plus de l'Ouest, où se trouve la capitale, les intempéries ont également frappé les départements du Sud-Est, du Sud-Ouest, du Nord-Est, du Nord-Ouest et du Plateau central.

>> Évacuation immédiate requise dans 3 localités de Kenscoff

Le glissement de terrain, enregistré le 6 juin 2012, risque d'être amplifié avec les pluies à Kenscoff. Aussi, les autorités de la protection civile devraient-elles procéder à l'évacuation immédiate des habitants de Kicroix, Boucambour et Saint-Antoine, trois localités de Bongars (deuxième section communale de Kenscoff) pour prévenir des dégâts écologiques. Telle est la recommandation principale, issue d'un rapport en date du 12 juin et émis par plusieurs ingénieurs géologues du bureau des mines et de l'énergie (BME).

Avec la saison pluvieuse actuelle, il faut craindre une possible amplification, dans les mois à venir, du phénomène "de fissures observées en amont de la tête du glissement et sur lesquelles se trouvent encore des maisons", évoque le rapport du BME.

"Il est important d'établir un cordon de sécurité autour de la zone (très accidentée et accessible seulement à pied) et d'interdire toute nouvelle construction dans les localités de Kicroix et de Saint-Antoine, jusqu'à ce que le mouvement soit stabilisé et mieux identifié. Les fissures observées doivent être surveillées et une

Des plantations ont été détruites ou endommagées à Léogane. Les opérations de cabotage ont été momentanément interdites sur les côtes pour les petites embarcations.

La brusque dégradation des conditions météorologiques a mis en alerte la plupart des habitants, aux vues de la vulnérabilité de l'environnement. La population, paniquée, a cherché à s'abriter ou à regagner leurs maisons, par crainte d'inondations et de glissements de terrain. Dans les entreprises, les employés de bureaux était sur le qui-vive en raison de la force des vents. « Une cellule orageuse, accompagnée de forts vents, s'est formée sur le Bassin des Caraïbes, en liaison avec le passage de la treizième onde tropicale, et a provoqué momentanément des averses et de forts vents », expliquait la protection civile après la bourrasque.

campagne de géophysique serait intéressante à mener dans la zone pour évaluer la profondeur de la surface de rupture", préconisent les ingénieurs géologues.

De mars à mi-mai 2012, un mouvement gravitaire a résulté de l'accumulation de l'eau (générée par les nombreuses précipitations) dans les sols latéritiques rouges "peu épais, reposant sur des calcaires très fracturés et broyés".

" Ces sols latéritiques sont très sensibles à l'eau et peuvent être lessivés facilement par des eaux de ruissellement, ce qui est susceptible de créer des coulées boueuses", signale le document de 13 pages du BME.

La pluviométrie est vue, dans le rapport, comme le facteur de déclenchement du mouvement de terrain enregistré, le 6 juin, dans cette zone très escarpée (40% de pente) à Kenscoff.

A l'est du glissement actuel, dans la localité dénommée Saint-Antoine, un glissement s'est déjà produit en 1998 à la suite du cyclone Anna. Une source d'eau a été remarquée non loin de cet

ancien glissement. Parallèlement, des mouvements de terrain ont également été observés à Bongars en 1979, à la suite du cyclone Allen.

“ De plus, la zone touchée par le glissement est située à 25 km à l’est de l’épicentre du séisme du 12 janvier 2010. Elle a été fortement secouée par ce séisme. Il est probable que de telles secousses aient pu réactiver ces anciens glissements qui se sont manifestés pendant la période de fortes pluies”.

>> Dispositions institutionnelles pour le transport maritime dans le Nord

Correspondance Wedlyne Jacques

20 : c’est le nombre de personnes autorisées à monter à bord des voiliers. Les voyages en canots sont interdits en période de mauvais temps. Il y aura une présence permanente d’un agent du service maritime et de navigation d’Haïti (SEMANAH) dans les ports du Nord. Ces dispositions ont été prises par les autorités départementales, après le naufrage qui a coûté la vie à 6 personnes au large de Labadee (section communale du Cap Haïtien), dans l’après-midi du dimanche 8 juillet 2012. Quatre corps sans vie ont été repêchés le même jour de l’accident et deux autres le lundi 9 juillet.

>> Porter l’État de droit au cœur des réformes sociales et économiques

L’expert indépendant sur la situation des droits humains en Haïti, le français Michel Forst, exhorte les autorités haïtiennes à inscrire « la question de l’État de droit » au centre de toutes les réformes à mettre en œuvre sur les plans sociaux et économiques.

L’établissement de l’État de droit passe particulièrement par le respect des droits à la santé, à l’éducation et à la l’alimentation, rappelle M.Forst dans son troisième rapport sur Haïti présenté le 3 juillet devant le Conseil des droits humains de l’organisation des Nations Unies, à l’occasion de la vingtième session du conseil qui s’est achevée le vendredi 6 juillet 2012.

Donnant sa lecture de la situation des droits humains entre mars 2011 et mars 2012 en Haïti, MichelForst préconise des actions institutionnelles autour des droits civils et politiques, des droits économiques, sociaux et culturels, des atteintes aux droits et la crise humanitaire, ainsi que de la lutte contre l’impunité.

Renforcement de l’office de la protection de la citoyenne et du citoyen (Opc), par la nomination, notamment, d’une protectrice ou d’un protecteur adjoint dans le cadre de la lutte en faveur de la défense des droits de la femme; adoption d’une loi, pour finir avec la détention préventive prolongée; prise en compte des personnes déplacées dans les camps établis dans les espaces privés; suivi judiciaire en ce qui concerne les 22 plaintes pour crimes contre l’humanité, portées contre l’ex-dictateur Jean-Claude Duvalier (22 avril 1971-7 février 1986).

Michel Forst exhorte également l’accompagnement des victimes de la dictature des Duvalier dans leurs démarches en justice; l’implication effective des droits humains dans tous les aspects de la reconstruction, ainsi que la création d’une structure de recherche en ce qui a trait aux droits humains; une attention particulière aux

Le glissement de terrain du 6 juin 2012 à Kenscoff n’a pas provoqué de pertes en vies humaines.

Cependant, les maisons de 10 familles ont été endommagées. Des routes ont disparu et beaucoup de jardins de maïs, de choux, de pois, de carottes, etc. sont perdus, d’après les informations recueillies sur place par l’équipe d’ingénieurs géologues.

Pour plus de détails: <http://www.alterpresse.org/spip.php?article13103>

Le voilier transportait une vingtaine de jeunes de 18 à 30 ans, qui traversaient le village de Labadee pour se rendre au centre-ville du Cap Haïtien, alors qu’ils revenaient d’une journée récréative, explique le délégué départemental du Nord, Yvon Altéon.

L’embarcation, surchargée était dirigée par un capitaine ivre.Elle a été renversée par des vents violents soufflant dans la zone.

Pour plus de détails: <http://www.alterpresse.org/spip.php?article13089>

enfants, en particulier celles et ceux qui sont victimes dans le cadre de procédures d’adoption internationale et l’adoption de dispositions administratives contre les policiers nationaux qui ne respectent pas les droits des citoyens dans leurs agissements.

L’expert français souhaite une révision de la loi portant création du conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ), installé le 3 juillet 2012, environ 5 ans après la loi datée du 13 novembre 2007 instituant cette structure.

Une loi, qui laisserait trop de pouvoir entre les mains du ministère de la justice, argumente Michel Forst qui appelle particulièrement les pays dits « amis d’Haïti » à cesser les rapatriements...

Il insiste également sur la nécessité de séparer le bureau du haut commissariat des droits humains en Haïti de celui de la section des droits humains de la mission des Nations Unies de stabilisation en Haïti (MINUSTAH), les 2 bureaux étant actuellement logés au même endroit au nord de la capitale.